

COMMUNE DE LARNAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23-04-2026

L'an deux mil vingt-six et le 23 avril à 19h00 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Gérard ROBERTON maire.

Etaient présents : Mr ROBERTON Gérard, Mme BELLE Céline, Mr BOUCHARDON Jean-Christophe, Mme MORCEL-LECHES Emmanuelle, Mr FLANDIN Nicolas, Mme GUELOU Gaëlle, Mr NODIN Cyril, Mme COTTARD Annie, Mr CRIGNON François, Mme FRAISSE-COMBE Marie, Mr CHALENCON Romain, Mme SEGAL Aurélie, Mr BANC Jean-Philippe, Mme DELHOME Emma, Mr CHAREYRON Jocelyn

Etaient excusés : 0

Etaient absents : 0

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle MORCEL-LECHES

Nombre de membres en exercice : 15 ; Nombre de membres présents : 15 ; Nombre de votants : 15

Date de convocation : 16-03-2026

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter la délibération concernant la proposition de liste des contribuables proposés pour la CCID qui a été approuvée par le Conseil Municipal.

I-Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

II-Affaires soumises à délibération

D017-2026 Approbation du compte financier unique (CFU) 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu la décision du maire du 25 juillet 2024 portant adoption du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses	737 038.57
Recettes	825 382.39
Résultat de l'exercice	88 343.82
Excédent/Déficit antérieur reporté	159 131.42
Résultat de fonctionnement	247 475.24

Section d'Investissement

Dépenses	535 574.06
Recettes	657 823.44
Résultat de l'exercice	122 249.38
Excédent/Déficit antérieur reporté	- 159 655.88
Résultat d'investissement	- 37 406.50

L'ensemble

Dépenses	1 272 612.63
Recettes	1 483 205.83
Résultat de l'exercice	210 593.20
Excédent/Déficit antérieur reporté	- 524.46
Résultat de l'exercice	210 068.74

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Larnage

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D018-2026 Affectation du résultat

L'affectation du résultat permet d'inscrire au budget 2026 37 406.50 € au compte 1068 en investissement.

Collectivité Larnage Commune 28800 Larnage	DELIBERATION du 23 avril 2026 Sur l'affectation du résultat 2026	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Nombre de membres en exercice</td> <td style="text-align: center;">15</td> </tr> <tr> <td>Nombre de membres présents</td> <td style="text-align: center;"> </td> </tr> <tr> <td>Nombre de suffrages exprimés</td> <td style="text-align: center;"> </td> </tr> <tr> <td>Votes</td> <td style="text-align: center;">Pour Contre</td> </tr> </table> Date de la convocation : Date de la séance : 23 avril 2026	Nombre de membres en exercice	15	Nombre de membres présents		Nombre de suffrages exprimés		Votes	Pour Contre
Nombre de membres en exercice	15									
Nombre de membres présents										
Nombre de suffrages exprimés										
Votes	Pour Contre									

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur le Maire délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par Monsieur ROBERTON Gérard après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		169 131,42			524,46	
Opérations de l'exercice	737 038,67	825 382,39	635 674,06	657 823,44	1 272 612,63	1 483 205,83
Totaux	737 038,67	994 513,81	696 229,94	657 823,44	1 273 137,09	1 483 205,83
Résultat de clôture		247 476,24				210 068,74

Besoin de financement Excédent de financement Restes à réaliser Besoin de financement des restes à réaliser Excédent de financement des restes à réaliser Besoin total de financement Excédent Total de financement	<table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 50%; text-align: right;">37 406,50 (A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">← Indiquer X si absence de restes à réaliser</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">37 406,50 Euros</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">37 406,50 (A inscrire au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">210068,74 (A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)</td> </tr> </table>		37 406,50 (A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)		(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)		← Indiquer X si absence de restes à réaliser						37 406,50 Euros		37 406,50 (A inscrire au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)				(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)		210068,74 (A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)
	37 406,50 (A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)																				
	(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)																				
	← Indiquer X si absence de restes à réaliser																				
	37 406,50 Euros																				
	37 406,50 (A inscrire au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)																				
	(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)																				
	210068,74 (A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)																				

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; 5° Annule les résultats dérivés tels que résumés ci-dessus.

ROBERTON Gérard, Gérard ROBERTON, Céline BELLE, Jean-Christophe BOUCHARDON, Emmanuelle MORCEL-LECHES, Nicolas FLANDIN, Anne COTTARD, François CRIGNON, Marie FRAISSE-COMBE, Gaëlle GUELLOU, Jocelyn CHAREYRON, Cyril NODIN, Roman CHALENCON, Aurélie SEGAL, Jean-Philippe BANG, Emma DELHOME,

Ont signé au registre des délibérations Mmes M.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat 2025.

D019-2026 Vote des taux d'imposition 2026

Mme BELLE Céline, adjointe aux finances, présente aux conseillers municipaux un comparatif des différents taux d'imposition avec des communes à l'alentour qui ont une population d'environ 1 200 habitants.

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal vote les taux suivants :

Taxe foncière (bâti)	30.51 %
Taxe foncière (non bâti)	67.00 %
Taxe d'habitation	9.00 %

D020-2026 Liste des contribuables proposés pour la CCID

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Monsieur le Maire expose :

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit qu'il est institué dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs. Cette commission a un rôle consultatif et un rôle d'information.

En effet, elle est appelée à assister l'administration fiscale dans la détermination de l'assiette des taxes foncières et d'habitation, à donner son avis sur certaines réclamations contentieuses ou demandes de dégrèvements d'office et à participer aux opérations liées à la révision général des bases.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, elle est présidée par le Maire ou son adjoint délégué, et elle comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal, en nombre double, vingt-quatre noms proposés.

La durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Direct de la ville de Larnage.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir arrêter la liste jointe en annexe de 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants, afin de la soumettre à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Délibération adoptée à l'unanimité.

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

**LISTE DES CONTRIBUABLES A LA TAXE FONCIERE SUR LARNAGE PROPOSEE POUR LA
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID**

Nom	Prénom	Titulaire / Suppléant
BELLE	Céline	Titulaire
BOUCHARDON	Jean-Christophe	Titulaire
BANC	Jean-Philippe	Titulaire
FLANDIN	Nicolas	Titulaire
NODIN	Cyril	Titulaire
FRAISSE-COMBE	Marie	Titulaire
CHAREYRON	Jocelyn	Titulaire
CHALENCON	Romain	Titulaire
COTTARD	Annie	Titulaire
DELHOME	Emma	Titulaire
BIT	Catherine	Titulaire
DURAND	Eliane	Titulaire
GUELOU	Gaëlle	Suppléante
SEGAL	Aurélie	Suppléante
MORCEL-LECHES	Emmanuelle	Suppléante
CRIGNON	François	Suppléant
ROUDIER	Romain	Suppléant
BELLE	Jean-Claude	Suppléant
SEGAL	Romain	Suppléant
BOUCHARDON	Mélanie	Suppléante
RAILLON	Marlène	Suppléante
ROBERTON	Yvan	Suppléant
BOU	Pascal	Suppléant
JAMON	Joël	Suppléant

QUESTIONS DIVERSES

- 1- Le Maire informe avoir reçu un courrier d'Arche Agglo demandant aux 41 communes de transmettre le nom de deux personnes afin d'établir la liste pour la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Après discussion, Nicolas FLANDIN et Jean-Christophe BOUCHARDON se sont proposés.

- 2- Le Maire informe que la commune compte plusieurs commissions. À l'envoi des convocations, une note explicative relative à chaque commission a été jointe.

Conseil Municipal de Larnage 2026						
Composition des commissions						
	Commission des Finances	Commission des affaires sociales	Commission des travaux / bâtiment / voirie / illumination	Commission urbanisme	Commission agriculture / environnement	Commission sport / vie associative
Responsable	Céline BELLE	Emmanuelle MORCEL	Jean Christophe BOUCHARDON	Gérard ROBERTON	Nicolas FLANDIN	JC Bouchardon/N Flandin
Membres	Gérard ROBERTON Emma DELHOME Jean-Philippe BANC Jocelyn CHAREYRON	Gérard ROBERTON Aurélié SEGAL Cyril NODIN Annie COTTARD	Gérard ROBERTON François CRIGNON Jean-Philippe BANC Céline BELLE Jocelyn CHAREYRON Nicolas FLANDIN	Jean-Philippe BANC Céline BELLE Nicolas FLANDIN Gaëlle GUELOU Jean-Christophe BOUCHARDON	Jean-Philippe BANC Céline BELLE François CRIGNON	Gaëlle GUELOU Emma DELHOME Romain CHALENCON Marie FRAISSE-COMBE Annie COTTARD Cyril NODIN Emmanuelle MORCEL-LECHES
Commission Electorale			Commission d'appel d'offres			
Responsable			Responsable	Gérard ROBERTON		
Membres	Romain CHALENCON Emma DELHOME Cyril NODIN Titulaire + 1 suppléant voir pref		Membres titulaires	Céline BELLE Jean Christophe BOUCHARDON Cyril NODIN		
			Membres suppléants	Marie FRAISSE-COMBE Gaëlle GUELOU Annie COTTARD		
Commission des affaires sociales			Commission Communale des Impôts Directs			
Président	Gérard ROBERTON		Président	Gérard ROBERTON		
Responsable	Annie COTTARD		titulaire		suppléant	
Elu	Emma DELHOME		titulaire		suppléant	
Elu	Marie FRAISSE-COMBE		titulaire		suppléant	
Elu	Aurélié SEGAL		titulaire		suppléant	
Elu	Gaëlle GUELOU		titulaire		suppléant	
Elu	Nicolas FLANDIN		titulaire		suppléant	
Membres non élu	Elane DURAND Magali CROS Isabelle SANDON					

- 3- Madame Céline BELLE, adjointe aux finances, a présenté aux élus la situation financière de la commune à travers les documents budgétaires suivants : le budget primitif, le compte financier unique, ainsi que l'analyse de la dette et de la valorisation financière, établie par notre conseillère aux décideurs locaux.

Monsieur Jean-Philippe BANC s'interroge sur les 50 000 € budgété pour la voirie. Le maire et Mme BELLE expliquent que la commune dispose d'environ 29 kms de voirie et que chaque année la commune budgète 25 000 €. Cette année, ils souhaitent faire plus d'intervention sur la voirie.

Monsieur BANC demande s'il est possible de dresser un inventaire des voiries, de faire le tour des 29 kms et de voir un étalement sur plusieurs années. Le maire propose de faire un Programme Pluriannuel d'Investissement sur la voirie.

- 4- Monsieur BANC s'interroge sur le prestataire de la restauration scolaire. Il nous informe que SHCB ne respecte pas la loi Egalim qui fixe un objectif majeur pour la restauration collective : atteindre au moins 50 % d'achats durables et de qualité dont au moins 20% issus de l'agriculture biologique au vu de la déclaration faite sur la plateforme « ma cantine ».

Mme MORCEL-LECHES, adjointe aux affaires scolaires, explique qu'à la suite d'un marché passé en 2024, SHCB faisait parti des 3 prestataires à avoir déposé une candidature. Elle explique que le marché a été validé avec les critères 60 % sur la qualité et 40 % sur le prix.

Une demande d'explication va être faite auprès du prestataire SHCB.

Fin du conseil à 22h00

Le Maire
Gérard ROBERTON



La secrétaire de séance
Emmanuelle MORCEL